

Zeitschrift: Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 67 (1980)

Rubrik: I. Généralités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. Généralités

Il y a cinquante ans s'achevaient les travaux de construction de la nouvelle Bibliothèque nationale dans les locaux actuels. Les différentes sections furent transférées de la partie nord des Archives fédérales dans les nouveaux bâtiments de l'hiver 1930 à l'automne 1931. L'inauguration eut lieu le 31 octobre 1931 en présence du Président de la Confédération Häberlin et des conseillers fédéraux Meyer, Motta et Pilet-Golaz ainsi que de nombreuses autres personnalités suisses et étrangères. Le Chef du Département de l'Intérieur, le conseiller fédéral Albert Meyer, et le Directeur Marcel Godet y vantèrent l'oeuvre et ses créateurs. A la suite d'un concours auquel participèrent 98 candidats — dont un écolier de moins de douze ans qui s'en tira honorablement —, les architectes Oeschger et Kaufmann de Zurich et Hostettler de Berne remportèrent les trois premiers prix et reçurent l'ordre de réaliser en commun le projet définitif.

Le nouveau bâtiment de la Bibliothèque fut assez critiqué dans l'opinion publique. L'aspect extérieur de l'édifice, dans sa froide nudité, paraissait trop moderne. Les bibliothécaires suisses et étrangers par contre qualifièrent son architecture d'exemplaire et apprécièrent surtout la division mûrement réfléchie des différentes sections: les locaux ouverts au public, la partie administrative, les magasins. On avait tenu compte de façon judicieuse et fonctionnelle du cheminement du livre, de sa conservation et des services aux lecteurs. Aujourd'hui, cinquante ans plus tard, lecteurs et bibliothécaires peuvent affirmer qu'à l'usage la maison a fait ses preuves. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison si la Bibliothèque nationale est la seule construction de ce genre à figurer, avec photo et plan, dans l'Encyclopédie Brockhaus parue en 1967.

Les conceptions dans le domaine de la construction de bibliothèques fonctionnelles ont bien sûr évolué depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Une plus grande souplesse a remplacé la stricte division tripartite des surfaces, les besoins des lecteurs sont mieux pris en considération. Si l'on en croit toutefois le jugement de la majorité de ceux qui utilisent la Bibliothèque et qui y travaillent, ses créateurs ont atteint l'objectif majeur qu'ils s'étaient fixé et que l'on attend de toute construction de ce genre: elle satisfait assez bien aux besoins des lecteurs, elle tient compte du caractère particulier du travail bibliothécaire, elle offre les conditions indispensables à la conservation et au traitement adéquats des livres.

Un reproche fait plus tard, à partir des années 60, aux maîtres d'oeuvre, ne résiste pas à un examen approfondi: ils ne pouvaient prévoir l'énorme accroissement de la production imprimée depuis le milieu du siècle, leur évaluation de la dimension des magasins se fondait sur la production imprimée d'avant-guerre. Et ils essayèrent quand même de prévoir une certaine réserve de place. Quatre autres services fédéraux furent accueillis notamment comme hôtes dans les ai-

les extérieures et dans les magasins du nouveau bâtiment. Leur départ devait fournir de nouvelles places pour faire face à l'augmentation du nombre d'imprimés. En fait, deux de ces services occupent encore aujourd'hui une partie importante des surfaces qui, selon le plan des architectes, étaient prévues pour recevoir les fonds de la Bibliothèque.

Toutefois, même si nous n'avions pas dû renoncer bon gré mal gré à une partie de nos propres locaux, nous aurions quand même été contraints d'entreposer des livres à l'extérieur au cours de ces dernières années. Depuis 1964 le rapport annuel évoque comme un refrain lancinant les conditions toujours plus précaires qui sont les nôtres en fait de place. En 1976 nous avons dû entreposer pour la première fois des livres à l'extérieur. 100 000 ouvrages conservés dans un quartier extérieur de Berne ont été ainsi soustraits aux lecteurs et aux bibliothécaires qui ne peuvent plus y avoir un accès rapide. Qui plus est, les conditions propres à une conservation matérielle adéquate et conforme à la loi de 1911 qui en fait une des tâches majeures de la Bibliothèque, ne sont plus garanties en raison d'influences extérieures inconnues qui menacent l'état des livres: air trop sec ou trop humide, infiltrations d'eau, relents d'huile de chauffage. Conscientes surtout de ces dangers, la Commission de la Bibliothèque et la Direction se rangèrent finalement à l'avis de l'Office des constructions fédérales qui proposait de s'associer au projet de construction des Archives fédérales. Il sera ainsi possible d'entreposer dans des magasins souterrains, dans des conditions irréprochables, près d'un million d'ouvrages. On s'en est rendu compte, cette solution présentait aussi de graves inconvénients et il ne fut pas aisé de se prononcer pour les organes de la Commission et de la Direction. L'unité voulue et réalisée par les architectes d'il y a 50 ans entre les lecteurs, les bibliothécaires et le livre se trouvera sensiblement bouleversée. En effet, aussi satisfaisant que soit l'archivage des livres dans les nouveaux magasins, il ne correspond guère aux besoins des lecteurs et des bibliothécaires. Ces derniers seront privés d'un accès direct à une partie importante des fonds imprimés et les lecteurs en souffriront inévitablement. Seule une augmentation du personnel permettrait d'éviter cette diminution des services. C'est en définitive la perspective de ne plus pouvoir quitter avant longtemps des dépôts insatisfaisants et nettement plus éloignés que les Archives fédérales qui nous a fait pencher en faveur du projet de l'Office des constructions. Nous devenons ainsi à notre tour les hôtes d'un service fédéral voisin d'où nous devons nous retirer, dans une vingtaine d'années probablement, lorsque les Archives auront eux-mêmes besoin de cette place. Espérons que d'ici la première décennie du 21^e siècle il sera possible de rétablir d'une manière ou d'une autre l'unité spaciale entre le lecteur, le bibliothécaire et le livre, ce qui fut le mérite des architectes des années trente.